



Retraite : taux de base et taux plein

Par **joelbis**, le **14/10/2013** à **19:25**

Je suis agriculteur né en 1956.

L'age legal de la retraite est 62 ans + 6 mois pour avoir le taux legal et 67 ans pour le taux plein.

Question : Si je prends la retraite à 62,5 ans;je percevrai la retraite de base. Est ce que j'aurai droit au taux plein quand j'atteindrai 67 ans (après 5 ans de retraite au taux légal) (ou bien est ce que le taux légal reste inchangé pdt toute ma retraite.

Merci

Joelbis

PS :Je pense que le fait d'être agriculteur ne change rien à cette question ou à sa réponse

Par **P.M.**, le **15/10/2013** à **09:14**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Mais, normalement, une fois que vous avez demandé la liquidation de votre retraite, vous ne pourrez pas avoir de revalorisation ultérieure...